



**CONFINTEA**  
**HAMBURG**  
**1997**

## 8c Les détenus et l'éducation

Les détenus et l'éducation des adultes

## Thème 8

### L'éducation des adultes et les droits et aspirations des groupes différents

Fascicules sur ce thème :

- a Les personnes âgées et l'éducation des adultes
- b Les communautés migrantes et l'éducation
- c Les détenus et l'éducation des adultes
- d L'éducation des adultes à la portée de toutes les personnes handicapées

# Les détenus et l'éducation des adultes

## Introduction

Une peine de prison implique la privation de la liberté. Mais dans le monde entier, elle signifie également la violation et la privation de nombreux autres droits de la personne, y compris le droit à l'éducation. Or l'accès à l'éducation des adultes n'est pas seulement un droit fondamental, il est aussi une étape cruciale vers la reconversion et la réinsertion des détenus.

Ces questions et de nombreuses autres ont été débattues lors de l'atelier sur "Les détenus et l'éducation des adultes", organisé à Hambourg en juillet 1997 dans le cadre de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes. D'anciens détenus y ont relaté leurs expériences, et leurs présentations ont démontré que l'éducation des adultes en milieu pénitentiaire ne devrait pas se limiter à la formation professionnelle. Ils ont réclamé avec insistance des possibilités d'apprendre dans les prisons, et dénoncé en même temps le manque fréquent de mesures appropriées. L'assemblée s'est penchée sur les initiatives qui tentent d'améliorer les opportunités d'apprentissage dans ce contexte. Elle a également ébauché des stratégies pour l'avenir et approfondi la question du droit des détenus à l'éducation. Mais l'intervention la plus importante de cet atelier a porté sur les moyens de poursuivre et d'améliorer la coopération et le travail en réseau de toutes les personnes concernées par l'éducation en milieu pénitentiaire.

Le président de la session était Robert Badinter, ancien ministre français de la justice et ancien président du Conseil constitutionnel de France. Au rang des conférenciers se trouvaient Bernard Bolze de l'Observatoire international des prisons, Jean-Claude Delcorps, ancien détenu de Belgique, Pastora Ortega du Secrétariat pour la paix, la justice et la non-violence (Nicaragua), et Marie-Léa Zoongo de l'Union interafricaine des droits de l'homme (Burkina Faso).

Cet atelier a souligné que dans de nombreux pays, y compris les pays industrialisés, les abus portés aux droits de la personne dans les prisons sont encore courants aujourd'hui. Des détenus se voient refuser l'accès aux services les plus fondamentaux comme l'hygiène corporelle, la santé et l'alimentation. Dans ces conditions, le militantisme en faveur de l'éducation des détenus est une tâche ardue mais d'une importance cruciale.

## Les droits des détenus

### Cadre juridique international

La grande majorité des pays a signé et ratifié les documents juridiques internationaux et régionaux sur les droits fondamentaux qui garantissent aux prisonniers de meilleures conditions de détention. Ces textes comprennent la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), la Charte africaine des droits de l'homme et des populations, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (1955).

En dépit de l'existence de ces cadres internationaux et régionaux, une instance internationale fait encore défaut pour garantir l'application des lois internationales. Nombreux sont les pays qui n'ont pas adapté leurs lois nationales aux règles et principes internationaux concernant le traitement des détenus, ou qui ont omis d'élaborer des politiques nationales pour appliquer les conventions et traités ratifiés. Dans la majorité des pays, aucune loi ne régit l'administration des services pénitentiaires. Dans d'autres, des projets et amendements de loi retombent dans l'oubli à force d'attendre leur validation. Il règne en particulier une pénurie de possibilités concrètes de formation pour les détenus adultes.

Règles et principes fondamentaux pour le traitement des détenus adoptés par les Nations unies

- 1 Des dispositions doivent être prises pour développer l'instruction de tous les détenus capables d'en profiter, y compris l'instruction religieuse dans les pays où cela est possible. L'instruction des analphabètes et des jeunes détenus doit être obligatoire, et l'administration devra y veiller attentivement.
- 2 Dans la mesure du possible, l'instruction des détenus doit être coordonnée avec le système de l'instruction publique afin que ceux-ci puissent poursuivre leur formation sans difficulté après la libération.

Article 77 de l'**Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus**, adopté par le premier congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Genève en 1955.

Il faut réunir les conditions qui permettent aux détenus de prendre un emploi utile et rémunéré, lequel facilitera leur réintégration sur le marché du travail du pays et leur permettra de contribuer à subvenir à leurs propres besoins financiers et à ceux de leur famille.

Article 8 des **Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus** adoptés et proclamés par l'Assemblée générale du 14 décembre 1990.

## La situation : conditions de détention dans les prisons

Les privations endurées par les détenus sont nombreuses. L'infrastructure insuffisante et le manque d'espace sont les souffrances majeures. Les mineurs sont séparés des adultes et reclus dans des ailes distinctes. L'hygiène est précaire et les services sanitaires de base sont rares.

Dans nombre de pays, les centres de détention ont été construits pendant l'ère coloniale. Ces centres sont vétustes et mal entretenus. Les prisons sont surpeuplées et souvent, la séparation des femmes et des hommes n'est pas appliquée. L'équipement et l'ameublement sont sommaires. Les soins médicaux ne sont pas assurés régulièrement en raison de la pénurie de personnel et de médicaments. Les détenus manquent souvent des articles sanitaires de première nécessité, y compris de savon. La nourriture elle-même est un problème, et les proches doivent souvent l'apporter de l'extérieur. Dans ce contexte, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les gouvernements ne considèrent pas comme une priorité le droit des détenus à l'éducation.

## L'éducation des détenus adultes

La Déclaration de Kampala proclame que "les détenus doivent avoir accès à l'éducation et à une formation professionnelle qui leur donnent une chance de mieux se réinsérer dans la société après leur remise en liberté." Les objectifs fondamentaux de l'éducation pour les détenus sont :

- de leur transmettre de nouvelles compétences ;
- de mettre à jour leurs compétences professionnelles antérieures en vue de leur future réinsertion sociale.

Même quand de tels programmes existent, ils accusent de graves déficits. Les programmes éducatifs qui existent en milieu pénitentiaire sont rarement reliés au système classique d'éducation des adultes à l'extérieur. Aussi, le passage de l'un à l'autre est difficile. Les programmes dans les prisons transmettent rarement l'information sur les droits individuels. Aucun effort n'est réalisé, ou très peu, pour promouvoir la créativité. Il est porté en outre peu d'attention au parcours individuel des détenus.

Un sérieux problème est celui posé par l'absence d'un programme national. Quand un détenu change de prison, il est confronté à un système d'éducation des adultes complètement différent de celui auquel il était habitué.

Il existe cependant un consensus général selon lequel l'éducation des adultes représente pour les détenus une étape essentielle vers leur réinsertion sociale. Les considérations suivantes sont importantes lors de la conception de politiques réussies dans ce domaine :

- Il faut valoriser en milieu pénitentiaire les pratiques éducatives qui mettent l'accent sur le développement personnel.
- L'enseignement professionnel des adultes doit inclure d'autres formes d'apprentissage telles que le développement personnel ou l'adaptation du comportement.
- La démarche éducative doit commencer aussitôt après la condamnation du détenu. Mais il est tout aussi important de donner aux détenus des possibilités de se perfectionner après leur libération. Cela maximiserait les chances de réussite de leur réinsertion sociale.
- La question de la motivation est également essentielle pour l'éducation des adultes dans les prisons. Le problème n'est pas seulement celui de la motivation individuelle, mais aussi un problème social. L'implication de nombreux autres acteurs doit être envisagée, y compris le comportement des gardiens et des co-détenus. Une autre question porte sur le choix entre l'étude et le travail, et la création d'un environnement éducatif dans les prisons.
- Tous les projets d'éducation des adultes doivent s'efforcer de faire le lien entre l'éducation des adultes et le contexte social de l'apprenant, et leur conception doit impérativement tenir compte des divers contextes sociaux des détenus :
  - le contexte social de la délinquance ;
  - le contexte social en prison ;
  - le contexte social après la libération.

Ces contextes doivent être l'objet de travaux de recherche, de même que l'illustration et la démonstration de la relation entre éducation des adultes en milieu pénitentiaire et processus de réinsertion.

L'éducation ne doit pas seulement être considérée comme la transmission de compétences et de connaissances, mais aussi et surtout comme l'acquisition de valeurs et de comportements qui permettent à

l'individu de prendre sa vie en main. Parallèlement, il est important de lancer un débat sur ce que signifie l'éducation pour les détenus, débat auquel ces derniers doivent pleinement participer. Ils doivent pouvoir exposer librement leurs conceptions sur la société, sur son organisation, ainsi que dans le domaine de la loi et de l'ordre public.

### Expériences d'éducation des adultes pour les détenus

Dans de nombreux pays, les dispositions en faveur de l'éducation des adultes dans les prisons sont infimes ou inexistantes. Quand l'infrastructure existe, elle est soumise aux restrictions gouvernementales sur le plan du matériel et de l'équipement didactiques. L'accès est également limité pour des raisons de coupes budgétaires.

Pourtant, dans divers pays, y compris dans ceux où les ressources sont rares, on observe des expériences positives. Un exemple au Nicaragua a démontré que la réinsertion sociale des détenus peut être facilitée en leur donnant l'occasion de suivre un programme général tel qu'une préparation de licence ou un cours sur la paix, la non-violence ou les droits de la personne. Ces programmes valorisent l'estime de soi, la solidarité, la tolérance et la gestion des conflits – toutes des qualités décisives pour la réinsertion future des détenus dans la société. La démarche adoptée privilégie les programmes accessibles non seulement aux détenus, mais aussi à leurs proches et au personnel pénitentiaire. Le succès de ce projet peut être imputé à la méthodologie participative qui utilise des techniques éducatives dynamiques et créatives. Une série de manuels didactiques a été réalisée dans le cadre de ce projet. Le succès est tel que l'ONG responsable s'est vu demander de former des responsables locaux, des chefs religieux ainsi que des enseignants et des agriculteurs.

Divers pays proposent des programmes visant à transmettre des compétences en matière de développement personnel et collectif. Ils valorisent le dialogue entre les détenus pour résoudre les problèmes de conflit ou de violence. Ils encouragent les attitudes de civilité et de respect des droits humains. L'objectif premier est d'instaurer une culture de la paix et de favoriser la réinsertion sociale.

Plusieurs projets d'éducation des adultes appliquant des méthodologies alternatives ont valeur de référence dans de nombreux autres pays. Au Burkina Faso, les détenus peuvent choisir entre un enseignement général et un cours de formation professionnelle. Des programmes

d'alphabétisation en langue nationale sont proposés dans trois prisons du pays. Dans les autres, ils ont lieu en français. Les détenus peuvent s'inscrire à un programme universitaire. Ils peuvent aussi choisir entre différentes activités professionnelles telles que menuiserie, tissage, couture et autres artisanats.

Il existe par ailleurs des projets d'agriculture et d'élevage dans les prisons : les détenus cultivent du riz, élèvent des brebis, des vaches, des porcs et des volailles. Ces projets contribuent à la subsistance des détenus.

Ces quelques exemples ne reflètent malheureusement pas la situation générale des prisons à travers le monde. De nombreux pays, tel le Viêt-nam, refusent à leurs détenus l'accès à une formation, à l'enseignement des langues étrangères et aux livres sur les cultures étrangères. Les dictionnaires sont souvent confisqués, et les détenus sont encore aujourd'hui contraints de ne lire que les livres officiels. Toutes les personnes détenues, y compris les prisonniers âgés et handicapés, sont obligés de travailler.

### Le personnel formateur

Une importante priorité de l'éducation des adultes dans les prisons réside dans la conception de programmes destinés au personnel de formation, qui doit saisir toute la valeur de sa tâche. Des détenus ayant reçu une formation adéquate pourrait faire partie de ce personnel. Une autre option consiste à former des bénévoles. La contribution des ONG pourrait se concentrer sur la conception ou l'acquisition de matériel éducatif et didactique.

Il est également important de concevoir des programmes à court terme particulièrement ajustés aux besoins et aux conditions des détenus. La meilleure méthode pour recruter de nouveaux apprenants est de faire appel à la motivation des détenus pour enrichir leurs connaissances. Il faut veiller par ailleurs à ce que ces éducateurs soient traités sur un pied d'égalité avec les pédagogues actifs à l'extérieur.

# Problèmes de l'éducation des adultes pour les détenus

La conception de programmes d'éducation des adultes pour les détenus doit surmonter de nombreux obstacles d'ordre financier, social et politique :

## Financement

Le manque de moyens financiers pour l'éducation des détenus adultes dans les pays industrialisés comme dans ceux en développement est bien connu. Les budgets affectés à l'administration pénitentiaire sont minimes. Il est souvent d'une plus grande urgence d'assurer aux détenus une nourriture, des soins médicaux et un logement décent que des mesures éducatives.

Des ONG et des associations ont néanmoins pris des initiatives grâce au soutien de partenaires financiers. Leur objectif est :

- d'améliorer les conditions de détention des prisonniers ;
- les assister dans leur réinsertion sociale ;
- leur fournir des possibilités d'apprendre ;
- organiser à l'intention des détenus et du personnel pénitentiaire des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits fondamentaux de la personne.

## Contexte social

Le développement de l'éducation dans les prisons est également freiné par le manque d'intérêt dans l'opinion publique. On observe souvent une réaction négative à l'idée d'une éducation pour les détenus, en particulier dans les pays où seule une petite partie de la population profite de l'offre et de l'accès à l'éducation. Dans ce contexte, l'opinion publique est souvent opposée à l'affectation de moyens financiers pour améliorer les conditions de vie des détenus.

## Motifs politiques

De nombreux gouvernements ne disposent d'aucune loi nationale en matière d'éducation des détenus. Dans certains pays, les documents stipulent que l'éducation des détenus doit se limiter à une éducation politique. Mais la réhabilitation ou la réinsertion professionnelle ne sont pas l'objectif de cette éducation. La lecture et les activités créatives sont même souvent interdites, ce qui constitue une violation incontestable du droit à l'éducation. Les gouvernements se doivent de promulguer les lois répondant aux déclarations internationales dont ils sont signataires. Ils doivent également élaborer les politiques éducatives correspondantes.

La démocratisation progressive qui s'opère dans de nombreux pays sur tous les continents pourrait fournir un cadre décisif à une humanisation du monde carcéral. Mais une véritable démocratie participative ne peut exister que si le développement de l'être humain se trouve au coeur de toute prise de décision politique. La prison ne doit pas être considérée uniquement comme un pénitencier, mais aussi comme un lieu où les détenus apprennent à se comprendre et à comprendre le monde. L'éducation des détenus adultes doit devenir une priorité pour les décideurs politiques. Cette démarche est nécessaire à la réinsertion sociale des citoyens concernés en même temps qu'au développement réel et durable de ces pays.

## Conclusion

Les participants à l'atelier CONFINTEA sur les détenus et l'éducation des adultes ont réaffirmé que le droit à l'éducation est un droit universel qui appartient à tous. Le droit des détenus à l'éducation doit impérativement être reconnu, grâce aux actions suivantes :

- fournir aux détenus l'information sur les différents niveaux d'éducation et de formation et leur en garantir l'accès ;
- élaborer un programme national de base pouvant être appliqué dans les différentes prisons ;
- concevoir et appliquer avec la participation des détenus des programmes polyvalents, afin de répondre à leurs aspirations et besoins en matière d'éducation ;
- faciliter le travail en milieu pénitentiaire des organisations non gouvernementales, du personnel de formation et des autres prestataires d'activités éducatives ;
- garantir aux détenus l'accès aux institutions éducatives ;
- encourager les initiatives visant à relier les cours donnés en prison et ceux dispensés à l'extérieur ;
- renforcer la coopération internationale ;
- entreprendre une étude internationale en vue d'une meilleure appréhension de la situation au niveau mondial en matière d'éducation pénitentiaire ;
- valoriser le rôle de toutes les personnes actives en milieu pénitentiaire et les informer des avantages de l'éducation des détenus adultes.